

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale – Rue du Docteur Grimaud à Lezoux, après convocations légales en date du 03 décembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

A été désigné en tant que secrétaire de séance Madame Séverine VIAL.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Bruno BOSLOUP
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Bernadette RIOS (à M. Bruno BOSLOUP)
Mme Nicole BOUCHERAT (à M. Jean-Louis DERBIAS)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 32 / Représentés : 3 Votants : 35

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) : **Néant**

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : ENFANCE/JEUNESSE - CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE
2021 - 2025**

ENFANCE/JEUNESSE CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE 2021 2025

- CONSIDERANT la fin des Contrats enfance jeunesse et la mise en place des conventions globales territoriales à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Madame la Présidente explique que la CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur l'ensemble d'un territoire. La CTG est signée à l'échelle intercommunale par la CCEDA et ses communes membres.

Elle permet de définir les enjeux sur le territoire sur les 5 années à partir d'un état des lieux du territoire et un portrait de territoire chiffré fourni par la CAF autour de 5 thématiques :

- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Logement
- Accès aux droits des familles

Il s'agit d'élaborer un projet de territoire sous la forme d'un contrat politique et non financier.

De plus, le nouveau dispositif prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- le CEJ disparaît pour être inclus dans les PSO avec des bonus thématiques.
- la Prestation de Service Ordinaire (PSO) sera versée directement aux prestataires

Par conséquent, afin de bénéficier des subventions de la CAF pour les services et actions en matière d'enfance et de jeunesse, Madame la Présidente propose :

- De l'autoriser à signer la CTG ainsi que tous les avenants s'y référant pendant toute la période contractuelle 2021 / 2025.
- D'élaborer sur un plan d'actions correspondant aux thématiques de la CTG
- De définir un projet de territoire en matière de petite enfance / enfance / jeunesse

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 15 décembre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.